



www.dignelesbains.fr



 **Digne-les-Bains**
Jury des villes & villages fleuries

SOMMAIRE

Digne-les-Bains p.4

Siège de l'UNESCO-Géoparc p.5

Informations générales p.6

Informations techniques p.7

Fleurissement p.8

Gestion raisonnée p.9-10

L'éco-pastoralisme p.11

Les autres actions p.12

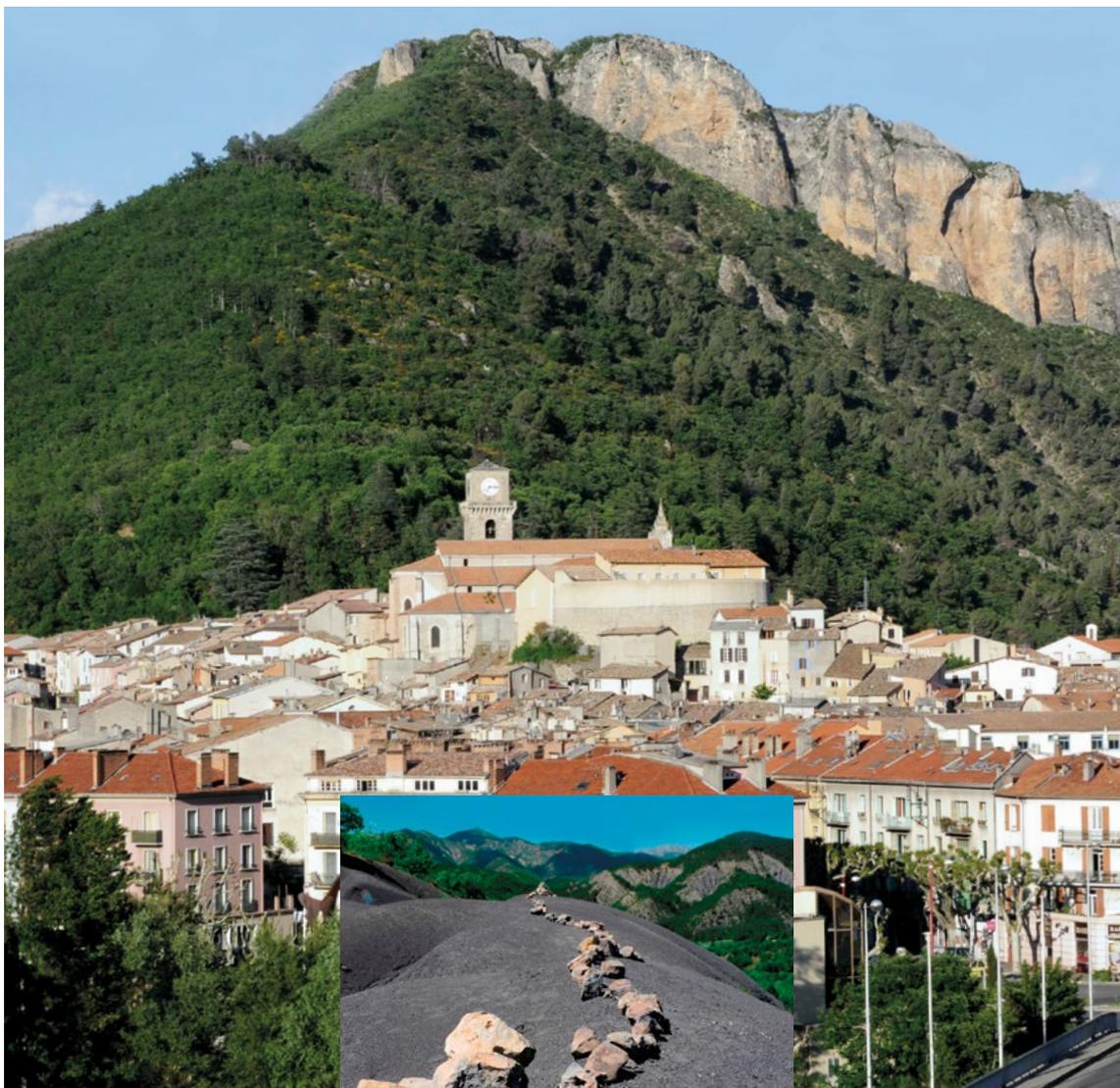
Jardin des Cordeliers p.13

Délégation mairie p.14



↘ Digne-les-Bains

Blottie entre Provence et Alpes, Digne-les-Bains est capitale de la lavande et de la douceur de vivre. Son environnement unique fait d'elle une ville où les sports de pleine nature sont en permanente expansion. Une quiétude propice à la contemplation de la qualité et de la richesse de nos espaces naturels.



// VILLE D'ART ET DE VERDURE //

Ville d'art contemporain, Digne-les-Bains est un écrin qui abrite des trésors soigneusement préservés. Ses espaces naturels en sont les joyaux, qu'ils soient situés au cœur de la ville, ou bien sauvages, en pleine nature. Des artistes contemporains du « Land Art » (art utilisant le cadre et les matériaux de la nature bois, terre, pierres, sable, rocher, etc.) mondialement connus comme Andy Goldsworthy ou Herman de Vries ont choisi d'y implanter bon nombre de leurs œuvres majeures, l'art devenant ainsi un important vecteur de développement touristique. Les Dignois sont très at-



tachés à la qualité du fleurissement de leurs espaces verts. Les nouveautés florales qui embellissent les ronds-points de la ville sont régulièrement au centre de leurs

conversations. Les espaces verts dignois se distinguent d'abord par leur originalité et par le soin apporté aux choix des essences. Les plants de lavande vous accueillent dès votre arrivée, suivis par de superbes suspensions qui ornent dès le printemps les ponts au-dessus de la Bléone.

Ils collent aussi à l'actualité de la ville, épousant les grands thèmes annuels.

Les ronds-points ont tour à tour illustré différentes manifestations tel que, l'étape du Tour de France, encore l'année mondiale de la planète Terre, le bicentenaire Napoléon ou encore le 70^{ème} Corso de la lavande.

➤ Siègne de l'UNESCO-Géoparc

Le label « UNESCO-Géoparc » est décerné par l'UNESCO tous les 4 ans aux sites candidats disposant d'un patrimoine géologique remarquable.

Celui du Géoparc de Haute-Provence dont Digne-les-Bains est le siège, a été renouvelé en 2015. Par ailleurs, l'UNESCO a voté en novembre le changement de nom des Géoparc. Ils sont officiellement devenus les « UNESCO-Géoparc ». Le fait d'associer leur nom directement à celui de l'organisation des Nations Unies les met au même niveau que les sites inscrits au patrimoine mondial de l'humanité. C'est dire l'importance de cette décision pour ces territoires. Porteur du Géoparc, le Syndicat mixte du massif des Monges (qui comprend Provence Alpes Agglomération et donc la Ville de Digne-les-Bains) a la volonté de structurer le territoire autour d'une identité plus forte et plus affirmée avec, à terme d'importantes perspectives de développement économique durable.

// LE CONCEPT DE GÉOPARC EST NÉ À DIGNE-LES-BAINS //

Créé en 2000, le Géoparc de Haute-Provence a servi de modèle au développement des géoparc à travers le monde. Labellisés par l'UNESCO,

les géoparc sont des territoires valorisant leurs différents patrimoines : naturel, culturel, immatériel ou encore art contemporain.

Le Géoparc de Haute-Provence s'étend sur 60 communes du département des Alpes de Haute-Provence. Un territoire riche de saveurs, de senteurs et de couleurs, alliant les Alpes à la Provence, où la mémoire de la terre rencontre la mémoire des hommes. De nombreux sites naturels et géologiques invitent à un voyage à travers le temps, à la découverte des derniers 300 millions d'années d'histoire de la Terre. Le Géoparc bénéficie également de territoires d'une richesse écologique remarquable et d'une extrême biodiversité.

Son patrimoine culturel, composé de monuments historiques et d'édifices ruraux, témoigne d'une activité humaine datant de plus de deux millénaires.

// DES SITES MAJEURS : LA DALLE AUX AMMONITES //

C'est le plus célèbre site de la Réserve Géologique de Haute-Provence. La dalle compte sur 320m² plus de 1 550 ammonites. Ces ammonites sont de grande taille : les plus grosses font 70 cm de diamètre !



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Haute-Provence
Géoparc
mondial
UNESCO



Informations générales



Digne-les-Bains, Préfecture des Alpes de Haute-Provence, capitale de la lavande, porte Nord de la Provence et porte Sud des Alpes, se situe à 140 Km au Nord-Est de Marseille, et à 140 Km au Nord-Ouest de Nice.

Nichée à 600 mètres d'altitude, carrefour de trois vallées, Digne-les-Bains bénéficie d'un climat exceptionnel. Un ensoleillement de 300 jours en moyenne par an.

Le climat du pays dignois (dans les Préalpes sèches) se caractérise par des contrastes saisonniers importants, (hiver rude, été chaud et sec). Au Sud l'absence de relief laisse ressentir l'influence méditerranéenne, au Nord les massifs de l'Ubaye donnent un climat montagnard. En hiver les températures sont basses, le mois de janvier est froid avec des températures allant jusqu'à -15 ° le matin, de +5 à +10 ° l'après-midi, d'où une grande amplitude de température. En été les températures sont relativement élevées oscillant autour de 20° le matin, 30, 35 ° l'après-midi. Comme en hiver, à compter du 15 août de fortes amplitudes sont observées entre les nuits

fraîches et les journées chaudes. Les précipitations peuvent être abondantes, en moyenne 700 mm/an, elles se développent sous forme d'orages très violents mais de faible durée.

En hiver, les chutes de neige peuvent être très importantes.

La convergence des influences climatiques méditerranéennes et alpines fait bénéficier Digne-les-Bains d'une richesse floristique importante. On compte plus de 1500 espèces bien adaptées au climat et aux conditions du milieu. Ainsi, des espèces typiquement méditerranéennes comme l'olivier, le chêne vert, le pin d'Alep et le genévrier cède côtoient des espèces typiquement alpines comme le mélèze, le sapin pectiné, l'érable sycomore et le genévrier commun ou continental comme le pin sylvestre, le tilleul à petites feuilles, l'érable champêtre et le hêtre.

Digne-les-Bains, cité préfectorale et touristique, remarquable pour son environnement, sa qualité de vie veut préserver son patrimoine naturel et valorise l'embellissement de la ville et l'aménagement de ses espaces.

DIGNE-LES-BAINS

Hôtel de Ville
 Place Général de Gaulle
 04000 DIGNE-LES-BAINS
 Tél. 04 92 30 52 00
www.dignelesbains.fr
 Maire : Patricia GRANET-BRUNELLO

CONTACTS UTILES

Alain SFRECOLA
 Adjoint au Maire délégué aux travaux et au cadre de vie
 Tél. 04 92 30 52 00

Michel BLANC
 Conseiller municipal délégué aux parc et jardins
 Tél. 04 92 30 52 00

Marie Françoise PASTOR
 Directrice des Services Techniques Municipaux
 Tél. 04 92 30 81 50

Jean-Jacques MICHAUD
 Chef du service parcs et jardins
 Tél. 04 92 30 81 50

QUALITÉ DE VIE

Associations sportives, culturelles et sociales : 224

Concours « maisons fleuries » : non
 Maisons de retraite : 3

Lycées : 3

Station d'épuration : depuis 2010

Parkings :

→ 500 places payantes dont 214 en zone bleu

→ 91 places pour personnes à mobilité réduite

→ Souterrain 65 places payantes

Mise en valeur des monuments historiques :

→ Cathédrale Notre Dame du Bourg

→ Centre Ancien

TOURISME

Population touristique :

Été : 50.000 Hiver : 2.000

→ Hôtels : 10

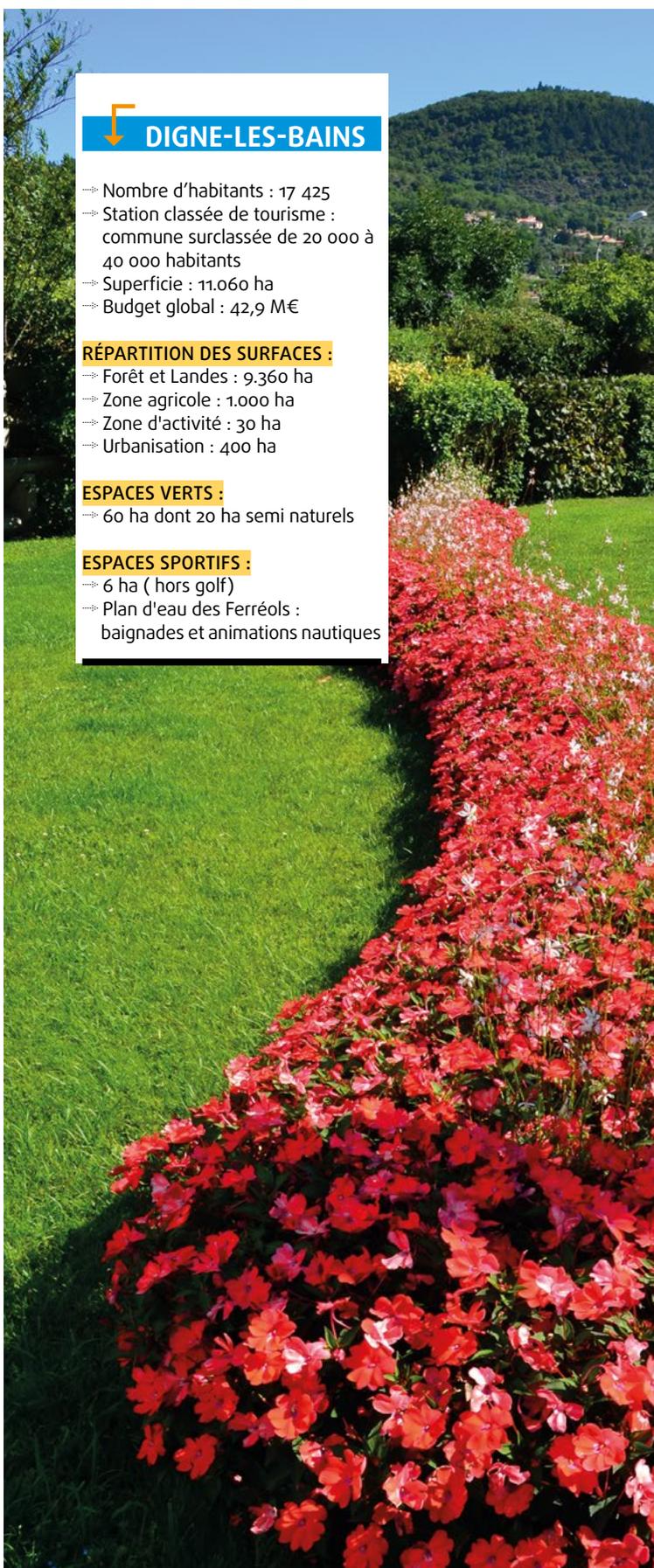
→ Campings : 2 (270 places)

→ Locations meublés : 136

→ Gîtes : 16

→ Nombre total de lits : 5 000

Informations techniques



DIGNE-LES-BAINS

- Nombre d'habitants : 17 425
- Station classée de tourisme : commune surclassée de 20 000 à 40 000 habitants
- Superficie : 11.060 ha
- Budget global : 42,9 M€

RÉPARTITION DES SURFACES :

- Forêt et Landes : 9.360 ha
- Zone agricole : 1.000 ha
- Zone d'activité : 30 ha
- Urbanisation : 400 ha

ESPACES VERTS :

- 60 ha dont 20 ha semi naturels

ESPACES SPORTIFS :

- 6 ha (hors golf)
- Plan d'eau des Ferréols : baignades et animations nautiques

// DISTINCTION 3 FLEURS //

année de classement 1992



SERVICE ESPACES VERTS

PERSONNEL :

- Nombre : 27 avec 2 apprentis et 1 contrat emploi avenir

PRODUCTION :

- Fleurissement automnal 2016:
 - 20.000 bisannuelles
 - 18 000 bulbes
- Fleurissement estival pour 2017:
 - 37 000 plants

SURFACE :

- Serres : 900 m²
- Pépinières (stockage)

FORÊT :

- Surface forestière communale : 1 500 ha
- Reboisement : plan d'aménagement

AMÉNAGEMENTS RÉCENTS :

- Aménagement place Général de Gaulle
- Cascade de la Gineste
- Aménagement rond-point des pompiers
- Réfection de l'avenue Henri Jaubert

ACTIONS PÉDAGOGIQUES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT :

- Visites guidées au Jardin Botanique des Cordeliers
- Journée « Portes ouvertes serres municipales »

EQUIPEMENTS SPORTIFS

- Stade : 4
- Tennis : 7
- Gymnase : 2
- Piscine : Complexe Nautique
- Divers : Golf
- Sentiers de randonnées : 180 Km environ
- Aire de départ et d'arrivée de parapentes
- Via ferrata
- Pistes cyclables

Le fleurissement

Le fleurissement de la Ville de Digne-les-Bains contribue fortement à la promotion de l'image de la ville.

Il demande donc un investissement important, avec des recherches de nouvelles variétés, des plantes originales, mais également résistantes et demandant peu d'entretien.

Le fleurissement, c'est plus de 35 variétés, 37 000 plants au printemps et 35.000 à l'automne produits par nos soins, dans 900m² de serre et 30 000 bulbes plantés à l'automne. Celui-ci évolue chaque année, en fonction des contraintes, mais également avec l'expérience de chacun, et du thème choisi.

Les contraintes liées à la gestion de l'eau, au traitement bio nous ont amené à réfléchir différemment et à introduire dans notre production florale, des plantes vivaces, endémiques pour certaines, résistantes à la sécheresse et aux maladies.

Nos réalisations évoluent également, car mis à part un thème de couleur, nos jardiniers laissent aller leur imagination pour créer leurs propres compositions.

C'est ainsi que d'un site à l'autre, les réalisations peuvent être très différentes.

Certains sites sont plantés en vivaces (pont des Arches, rond-point de la Tour, et rond-point des Augiers). Cela nécessite moins d'entretien et moins d'arrosage.

L'aménagement de la place du Général de Gaulle a permis la mise en place de gros pots fleuris ou arbustifs. Notre fleurissement aérien, est doté d'un système d'arrosage goutte à goutte, dans un souci d'économie d'eau.

// THÈMES DE FLEURISSEMENT //

Pour ce printemps 2017, le thème de fleurissement est basé sur la biodiversité et les auxiliaires de lutte : mise en place de décors au rond-point du 11 Novembre et petit jardin « bio » devant la Mairie avec un hôtel à insectes.

Le fleurissement de la mairie est désormais équipé de système goutte à goutte afin d'avoir une meilleure gestion de l'eau.

Les parterres sont plantés de variétés de fleurs colorées, certains massifs sont plantés essentiellement de plantes vivaces et endémiques.



↳ La gestion raisonnée

// ESPACES VERTS : BEAUX ET BIO //

Depuis quelques années, le service Parcs et jardins a amorcé un virage important afin de mieux préserver les ressources naturelles et l'environnement. Non seulement les espaces verts sont beaux mais ils deviennent aussi bio ! Les plantes vivaces sont présentes sur plusieurs sites.

Après des années de sécheresse, le service Parcs et jardins de la ville de Digne-les-Bains a dû revoir son concept d'aménagement des espaces verts. Une réflexion a été menée pour rechercher des variétés exigeant moins d'eau et d'entretien.

Par ailleurs, le traitement des espaces verts a été modifié. Les engrais chimiques, désherbants et traitements phytosanitaires disparaissent à Digne-les-Bains. Pour répondre à cette nouvelle « charte environnementale », il a également innové en mettant en place une « protection biologique intégrée » en introduisant les ennemis naturels des insectes qui agressent les plantes : les chrysopes, les coccinelles qui éliminent naturellement les cochenilles, pucerons, etc.

Un tiers des plantations bénéficient déjà de cette protection biologique très écologique !

Idem pour la lutte contre les chenilles processionnaires ou encore la mineuse du marronnier.

2016 est une année test pour un nouveau projet, l'éco pastoralisme que nous devrions lancer sur une parcelle de notre commune.

Le service parcs et jardins a décidé, depuis cinq ans, de supprimer tout produit chimique dans son fonctionnement.

// UNE DÉMARCHÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE //

Cette démarche de développement durable s'illustre dans bien d'autres domaines de la vie publique : nos bus roulent au gaz naturel, les pistes cyclables se multiplient.

Le service nettoyage bénéficie d'aspirateurs électriques (Gluton) et d'un triporteur (Pelican).

La ville est partie prenante dans un projet ambitieux visant à rationaliser les déplacements des parents, écoliers, lycéens et collégiens vers les établissements scolaires.

Des aménagements de la voirie sécurisent les déplacements des piétons et favorisent autant que possible les modes de transports doux.

En interne, nos agents ont entamé une démarche d'éco-fonctionne-

ment, afin de réduire eux-mêmes la consommation d'énergie, de papiers, etc., dans les services.

// LA GESTION RAISONNÉE DURABLE //

Il s'agit de faire le bon entretien au bon endroit. Cette démarche est particulièrement pertinente pour notre commune qui a de plus en plus de surfaces à entretenir. Elle est à la recherche d'un équilibre entre l'écologie, l'économie et un aspect social.

La gestion différenciée permet d'améliorer la qualité des espaces verts mais aussi de préserver la biodiversité. Le but est de mieux gérer les ressources naturelles telles que l'eau et gérer différemment les déchets verts.

Les pollutions sont limitées grâce à de nouvelles techniques de désherbage et lutte biologique (désherbage manuel et fauchage raisonné, en partenariat avec l'association ADIT).

La gestion raisonnée limite également l'utilisation d'engrais chimique contre des produits naturels.

Nous utilisons également de l'huile de synthèse biodégradable à 80% pour la fabrication des mélanges de nos machines et l'huile des chaînes de tronçonneuses.



↳ La gestion raisonnée

// LES NUISIBLES //

Les traitements phytosanitaires laissent la place à de nouveaux procédés tels que l'utilisation d'insectes qui luttent contre le Tigre du Platane... la lutte biologique s'effectue toute seule, l'auxiliaire devenant un agent efficace et permanent (sur de nombreuses années au moins) de la répression du ravageur.

Concernant le tigre du platane, l'action menée est d'une durée de trois ans. Elle a pour but de limiter l'invasion du tigre de 80% à 10% ce qui permet de rééquilibrer le biotope de la faune. Le principe est de combattre le tigre en pulvérisant deux fois par an des nématodes qui vont nicher sous l'écorce de l'arbre et être ingéré par le tigre qui va ensuite mourir.

En association à cette pulvérisation, nous mettons également deux fois dans la saison des boîtes cartonnées contenant des œufs de Chrysope qui vont éclore dans le platane et former des insectes prédateurs du tigre. Nous utilisons également cette méthode dans les massifs fleuris contre l'invasion des pucerons.

La lutte contre la « mineuse » du Mar-

ronnier (chenille ravageuse) s'effectue avec des pièges à « Phéromones » qui consistent à attirer les papillons en utilisant des hormones sexuelles femelles dans un piège type entonnoir. La chenille s'installe entre les deux épidermes de la feuille et se nourrit de son tissu, ce qui entraîne une chute prématurée des feuilles.

La technique de piégeage par phéromone est une solution biologique qui permet de réduire les populations en empêchant la reproduction des papillons. Cette méthode est ciblée : seuls les papillons mâles de l'espèce « *Cameraria Ohridella* » seront attirés.

Depuis 2015 nous combattons également la chenille processionnaire du pin en plaçant sur les parcelles communales (écoles, parcs etc) des éco pièges pour une bonne efficacité.

En association à cette opération, nous plaçons ensuite des pièges à phéromones qui consiste cette fois à piéger les papillons afin d'éviter qu'ils pondent à nouveau de nombreux œufs dans les pins.

Depuis l'automne 2016, nous avons ajouté une action préventive en pul-

vérisant sur les pins (via une entreprise) des nématodes (*Bacillus thuringiensis*) qui a pour but d'infester le système digestif des chenilles.

Cette technique est homologuée en agriculture biologique.

Nous sommes toujours à l'écoute de nouvelles méthodes de lutte biologique.

// L'EAU //

Depuis plusieurs années, les arrêtés préfectoraux nous demandent de réduire notre consommation d'eau.

Pour cette raison, mais également par souci écologique, nous avons trouvé des solutions pour réduire celle-ci :

- Gestion différenciée des espaces
- Programmateur
- Goutte à goutte
- Plantes résistantes à la sécheresse
- Plantation de vivaces
- Paillage de certaines plantations
- Arrosage plus précis
- Rétenteur d'eau dans les jardinières et suspensions

Grâce à ces différentes solutions, nous avons baissé notre consommation de 30%.



↳ L'éco-pastoralisme



Après avoir envoyé un agent municipal en formation sur l'éco-pastoralisme, la Ville va mener une expérimentation sur ce sujet.

Il s'agit d'une méthode d'entretien qui vise à remplacer des moyens humains ou mécaniques par le pâturage d'animaux.

Trois modes de gestion des animaux sont possibles :

- Gestion interne avec animaux en régie
- Gestion externalisée par prestations de services
- Gestion partenariale, tiers sous convention

Pour une pratique en milieu urbain, nous parlerons d'éco-pâturage.

// LES AVANTAGES //

Cette pratique complète l'ensemble des solutions d'entretien de nos espaces verts.

Elle présente des avantages environnementaux, économiques et sociaux.

AVANTAGES POUR L'ENVIRONNEMENT :

- C'est une méthode qui s'inscrit dans une démarche globale, qui répond aux enjeux de développement durable,
- Alternative aux moyens mécaniques ou chimiques,
- Maintien de la biodiversité,
- Diminution des plantes invasives,
- Traitement des zones difficiles d'accès ou dangereuses,
- Nuisances restreintes,
- Impact environnemental positif.

AVANTAGES ÉCONOMIQUES :

La ville de Digne-les-Bains entretient ses espaces verts de deux manières :

- En régie, à l'aide de moyens mécaniques et adaptés pour le respect de l'environnement.

- En prestations de services pour du fauchage, débroussaillage, ... (plus de 15 ha en 2014).

Dans le cas d'une pratique d'éco-pâturage en gestion partenariale, les coûts sont très limités :

- Le matériel et les animaux sont fournis par le partenaire,
- La communication prise en charge par les services municipaux,
- La formation : un agent du service parcs et jardins a suivi une formation.

La différence de coûts est largement en faveur de cette nouvelle méthode d'entretien.

AVANTAGES SOCIAUX :

Le pâturage en milieu urbain est un moyen d'animation, d'échange et de création de liens sociaux.

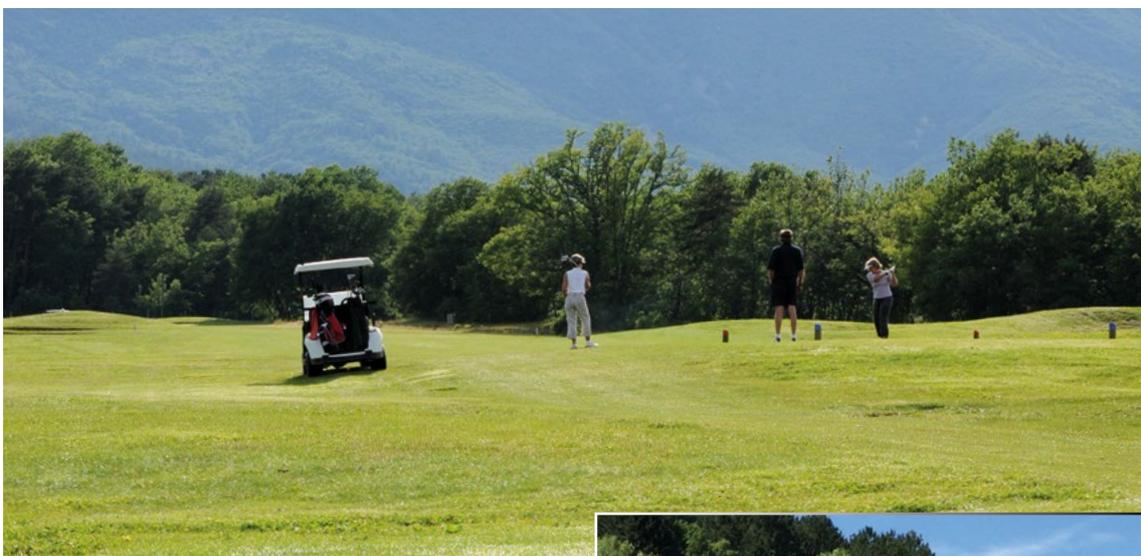
L'éco-pâturage peut être à l'origine de démarches pédagogiques en lien avec des écoles ou des centres de formation agricole. Il peut être prétexte à une valorisation de manifestations telles que les « Journées portes ouvertes » aux serres municipales.

Au sein d'un quartier, il recrée le lien entre les habitants.

Il ne faut pas négliger l'impact que peut générer l'éco-pâturage en termes d'image positive pour la ville de Digne-les-Bains :

- Ville pionnière dans la région (seulement 150 collectivités ont déclaré cette pratique en 2013, en France),
- Ville novatrice (le nombre de projets en France a été multiplié par deux ces cinq dernières années),
- « Ville naturelle », « Ville propre », par la mise en valeur de son cadre de vie.
- La commune de Digne les Bains met à disposition du « Partenaire » une parcelle, afin que celui-ci la fasse pâturer par ses animaux.
- Le « Partenaire » assure la mise en place d'un système d'abreuvement et son alimentation en eau.

Les autres actions



// LES JARDINS SOLIDAIRES À DIGNE-LES-BAINS //

Dans le cadre de ses actions en faveur du développement durable alliant les sphères sociales, environnementales et économiques, la Ville de Digne-les-Bains a souhaité développer les jardins partagés sur son territoire : le Jardin des Phacélies, le Jardin des Cerises, le Jardin des Grelinettes et le jardin du Pré Fiaschi.

Le service parcs et jardins est bien sûr impliqué dans cette démarche, car nous apportons du broyat issu de l'élagage.

// LABEL VILLE ACTIVE & SPORTIVE //

Le comité de labellisation présidé par Tony Estanguet a décerné à la commune ce nouveau label avec trois lauriers, l'une des plus hautes distinctions possibles. Un résultat qui vient récompenser la qualité du dispositif mis en place par la commune pour favoriser la pratique sportive.

Ce label a pour but de valoriser les communes qui « développent des politiques volontaristes pour promouvoir l'activité physique et sportive sous toutes ses formes et accessible au plus grand nombre ».

// LE TERRITOIRE MOBILISE POUR LA TRANSITION ÉNERGETIQUE //

Ce mardi 6 décembre 2016, les élus du Pays dignois et Ségolène Royal, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations internationales sur le climat, ont signé un avenant à la convention « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) qui permet d'apporter au total 2 millions d'euros de subventions au territoire.

Cette aide financière de l'Etat va permettre la réalisation de nombreux projets liés à la transition énergétique comme par exemple la rénovation énergétique de bâtiments publics (palais des congrès, écoles...), l'achat de véhicules électriques et de vélos à assistance électrique, l'installation de bornes de recharge, la construction d'un gîte « passif », la rénovation de l'éclairage public, des actions de sensibilisation sur la biodiversité et la mobilité durable, etc.

Pour la Ville de Digne-les-Bains, cette aide va permettre la rénovation du Palais des congrès, le remplacement des fenêtres en vue d'économie d'énergie sur l'Hôtel de ville et l'école des Arches, la rénovation de l'école Joseph Reinach, ou encore l'acquisition de véhicules électriques.



// RÉHABILITATION PALAIS DES CONGRÈS //

La Ville de Digne-les-Bains va mener la rénovation du palais des Congrès, construit en 1977. Objectif : redonner une bonne visibilité et attractivité à cet équipement structurant important, rendre plus modulable la salle afin d'accueillir tous types d'événements avec une mise aux normes d'accessibilité, et enfin disposer d'un bâtiment avec un haut niveau d'efficacité énergétique.

Pour ces travaux, la collectivité a retenu et obtenu la démarche BDM (Bâtiments Durables Méditerranéens).

L'enjeu est de disposer d'un bâtiment dont les très faibles besoins énergétiques contribuent à atteindre les objectifs de 2050, à savoir la réduction par 4 des émissions de gaz à effet de serre (niveau BBC EFFINERGIE). L'enjeu est aussi de disposer d'un confort d'utilisation satisfaisant toute l'année et particulièrement l'été (absence de climatisation).

// AFFOUAGE //

La Ville de Digne-les-Bains en partenariat avec l'Office National des Forêts, fait bénéficier depuis maintenant plusieurs années les habitants dignois de bois de chauffage sur pied sous forme d'affouage. Ce projet met à disposition, plusieurs parcelles de bois situées dans les forêts communales.

// ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX PUBLICS D'ÉLECTRICITÉ //

ERDF a engagé de nombreuses actions pour diminuer les impacts de son activité sur l'environnement. Sur les hameaux de Courbons et Gaubert cela s'est traduit par un réseau électrique plus performant et mieux intégré. Concilier préservation de la beauté du patrimoine et implantations des réseaux électriques : ERDF partenaire de la collectivité et du SDE 04

// MISE AUX NORMES AU PLAN D'EAU DES FÉRREOLS //

Pour une meilleure sécurité de vidange des deux lacs, une opération a été menée au printemps 2016 afin de doubler les vannes et installer un système à « clé ». Nous avons raccordé l'air de lavage et rinçage au réseau d'assainissement (anciennement raccordé au pluvial). Des réflexions sont en cours pour de nouveaux aménagements afin de poursuivre les futures mises aux normes des plans d'eau pour un respect optimal de l'environnement.



EN CENTRE VILLE

➤ Jardin botanique des Cordeliers

Le couvent des Cordeliers a été fondé en 1230, sur les bords du Mardaric.

Le site, chargé d'histoire est restitué à la ville en 1900. Il est transformé en collège de jeunes filles, qui devient mixte en 1968.

Au regard du passé religieux, le jardin reçoit le nom de l'ordre des Cordeliers à son ouverture au public, en 1986. A cette date, un partenariat entre la ville de Digne, l'association A.P.P.A.M. et le Conseil Général a permis la restructuration de l'espace redevenu sauvage après des années d'oubli, afin d'y présenter des plantes aromatiques et médicinales anciennes, issues de la flore régionale.

Un poste est dédié à la maintenance du jardin botanique de Digne-les-Bains. Ce jardin se recompose progressivement avec l'apport de nouvelles espèces vivaces.

Un jardin est avant tout un lieu de détente, mais également un moyen d'action d'ordre scientifique, pédagogique, culturel et touristique.

L'idée était de concevoir un jardin de micro-paysages en centre-ville, afin de valoriser la biodiversité végétale. Conceptions esthétiques et reconstitutions de biotopes y tiennent une place prépondérante : de la plante sauvage à la plante cultivée, il est proposé au visiteur un panel de portraits déclinés autour des plantes et de leurs usages. Disposés en quatre carrés et entourés de haies de buis centenaires, les jardins se déclinent selon des définitions aromatiques, médicinales, alimentaires et sensorielles. Ce dernier espace a une vocation principalement artistique et pédagogique.

L'entrée du jardin est devenue avec le temps un espace d'agrément à part entière. Afin de préserver l'équilibre écologique de ce petit territoire, tailles, traitements et plantations s'effectuent de manière raisonnée. L'observation des espèces végétales, de leurs exigences, leur beauté et leur développement spontané sont à la base de la réflexion menée pour maintenir le charme du lieu.



➤ Délégation mairie

// Patricia GRANET-BRUNELLO //

Maire de Digne-les-Bains

// Alain SFRÉCOLA //

Adjoint au Maire délégué aux travaux et au cadre de vie

// Michel BLANC //

Conseiller municipal délégué aux parc et jardins

// Jean-Marc GILLET //

Directeur Général des Services

// Marie-Françoise PASTOR //

Directrice des Services Techniques Municipaux

// Jacques DAYAN //

Responsable du pole voirie, cadre de vie

// Jean-Jacques MICHAUD //

Chef du service parcs et jardins

// Franck GUIRIMAND //

Adjoint au chef du service parcs et jardins

// Frederic MAUREL //

Chef du service voirie

// Sébastien ARNOUX //

Directeur de l'Office du Tourisme



➤ Itinéraire

- Départ Hôtel de Ville, direction (bus) jardin des Cordeliers : visite
- Bus dir Rp 11 Novembre pour un tour de ville
- Direction Rp des Amonites (Aiglun) : visite
- Bus direction parc Gambetta pour visite
- Bus direction Plan d'eau pour visite
- Repas au Plan d'eau des Ferréols





PORTES OUVERTES AUX SERRES MUNICIPALES

SERVICES TECHNIQUES // ZONE SAINT-CHRISTOPHE
DIGNE-LES-BAINS

SAM 10H
13 - *
MAI 17H
2017

www.dignelesbains.fr





[Ville de Digne-les-Bains]

Place Général de Gaulle
04003 DIGNE-LES-BAINS cedex
Tél. 04 92 30 52 00



Conception graphique :
| Aline Bompuis | Service communication |
Crédits photos :
| Cyrille de Villèle | Patrick Mollet |
| Archives communales |
| Service Parcs & Jardins |

Digne-les-Bains en ligne :

 www.dignelesbains.fr

 [mairiedigne](https://www.facebook.com/mairiedigne)

 [@mairiedigne](https://twitter.com/mairiedigne)